




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-315**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1111491-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU DROIT
DES FEMMES ET DE LA FAMILLE**

Le 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DU DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation du droit des Femmes et de la Famille, la ville d'Aix en Provence apporte son concours, sous forme de subventions, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale.

Les tableaux ci-joints présentent les associations concernées, leurs activités, le montant global des subventions accordées par la Ville pour les années 2015 et 2016, et le montant des subventions proposées en 2017.

La dépense correspondante pour les subventions de **fonctionnement du Droit des Femmes** d'un montant total de 8 900,00 € (**huit mille neuf cents euros**), celle pour la subvention **exceptionnelle du Droit des Femmes** d'un montant de 2 300,00 € (**deux mille trois cents euros**), ainsi que la dépense correspondante pour les subventions de **fonctionnement du Droit de la Famille** d'un montant total de 5 000,00 € (**cinq mille euros**) et celle pour la **subvention exceptionnelle du Droit de la Famille** d'un montant de 1 000,00 € (**mille euros**) ont été validées le 18 mai 2017.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement et exceptionnelles pour l'année 2017, telles que présentées dans les tableaux ci-après,

- **DIRE** que la somme de 8 900,00 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 025 6574 920 (**Aide sociale Secteur Femmes**) qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la somme de 2 300,00 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 025 6748 920 (**Aide exceptionnelle Secteur Femmes**) qui présente les disponibilités suffisantes

- **DIRE** que la somme de 5 000,00 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 63 6574 926 (**Aide sociale Secteur Famille**) qui présente les disponibilités suffisantes.

- **DIRE** que la somme de 1000,00 € sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire 63 6748 926 (**Aide exceptionnelle Secteur Famille**) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2017-315 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE
DU DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**AIDE SOCIALE DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2017**

LIGNE BUDGÉTAIRE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 025 6574 920

Secteur Femmes							
TIERS	ASSOCIATIONS	2015	2016	Proposé	Attribution 2017	Convention	Buts Statutaires
66683	La Tête dans Les Nuages	2 975,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €		Favoriser, développer et promouvoir la création, la réalisation, la production et la diffusion du spectacle vivant. Sensibilisation et formation des femmes et des jeunes au théâtre.
46800	SOS Femmes 13	2 975,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		Venir en aide aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants.
9288	Le Relais des Possibles	0	0	3 400,00 €	3 400,00 €		Création et gestion de toute forme d'hébergement ou lieu d'accueil destinés aux femmes ou familles en difficulté afin d'éviter la rupture de leurs liens sociaux.
		5 950,00 €	6 000,00 €	9 400,00 €	8 900,00 €		

LIGNE BUDGÉTAIRE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 025 6748 920

Secteur Femmes							
TIERS	ASSOCIATIONS	2015	2016	Proposé	Attribution 2017	Convention	Objet
9288	Le Relais des Possibles	0	0	2 300,00 €	2 300,00 €		Laverie solidaire. Féminins Pluriels

LIGNE BUDGÉTAIRE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 63 6974 926

Secteur Familles							
TIERS	ASSOCIATIONS	2015	2016	Proposé	Attribution 2017	Convention	Buts Statutaires
29851	Association de Défense de la Famille et de l'Individu	1 275,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		Accueil et information sur les mouvements à caractère sectaire. Aide aux victimes et à leur entourage.
23746	MFPF Mouvement Français Pour le Planning Familial	1 275,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		Information, éducation à la sexualité et à la contraception, réduction des risques sexuels et des violences.
9225	Couples et Familles	850,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		Favoriser le développement de la personne dans sa vie relationnelle au sein du couple, de la famille et de la société.
64926	Association Familiale Catholique d'Aix en Provence	850,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		Valoriser la famille comme lieu d'épanouissement de la personne, discerner les besoins des familles et prendre des initiatives.
		4 250,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		

LIGNE BUDGÉTAIRE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 63 6748 926

Secteur Femmes							
TIERS	ASSOCIATIONS	2015	2016	Proposé	Attribution 2017	Convention	Objet
9225	Couples et Familles	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		Conférence : « Crise du couple : Rupture ou évolution ? »